



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 50

Séance du 24 février 2025

Le Vingt-Quatre Février Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin,
MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
/
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
RESTIF Vincent, titulaire
DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
/
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BRÉHIN Colette (Laubrières), GENDRY Daniel (Niafles), LEFÈVRE Laurent (Quelaines St Gault), BALOCHE Dorinne (Renazé), GILLES Pierrick (St Michel de la Roë), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Étaient absents : BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dorinne BALOCHE a donné pouvoir à Patrick GAULTIER
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine DE FARCY DE PONTFARCY

Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Christian BERSON
Yannick CLAVREUL a donné pouvoir à Odile GOHIER

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe CHANCEREL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-02/29 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 24 février 2025

OBJET 2025-02/29 : RESSOURCES HUMAINES

PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – TECHNICIEN-NE GEPU (GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES)

GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence eaux pluviales est confiée à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Afin de créer et d'identifier le service dédié à la gestion des Eaux pluviales Urbaines, il est nécessaire de créer un poste de Technicien-ne GEPU. Cet agent sera sous la responsabilité directe de la Direction du Pôle Eau et Assainissement. Il aura notamment en charge :

- Assurer la soutenabilité financière de ce service,
- Faciliter la transversalité et organiser la structuration du service au sein de la CCPC et l'assistance auprès des communes,
- Organiser l'Interface auprès des usagers et des partenaires dans le petit et le grand cycle de l'eau,
- Intégrer le suivi des ZA de cette mission GEPU,
- La création de règlement de service, mise en œuvre de zonages et suivi des Schémas directeurs.

Il est nécessaire :

- De créer un poste de « Technicien-ne GEPU »
- À compter du 1^{er} mars 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 27 janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À l'unanimité (50 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Technicien-ne GEPU », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux, à compter du 1^{er} mars 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250224-DELIB20250229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 04/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 février 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe CHANCEREL

